

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À LA  
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce C-FCEI-0042, p. 5;
  - (ii) Pièce B-0342, Gaz Métro-11, document 27, p. 7;
  - (iii) Pièce A-0088, p. 1.

**Préambule :**

(i) « *Les dépenses d'exploitation réelles de 2013 avant avantages sociaux sont de 153,5 M\$.*<sup>8</sup> [note de bas de page 8 : Gaz Métro-11, Document 27, p. 7] *Ces dépenses présentent une hausse substantielle de près de 8 M\$ relativement à celle de 2012.*

*La FCEI utilise ces dépenses comme point de départ pour établir les dépenses d'exploitation de 2014. À partir de cette référence, la FCEI applique un ajustement à la hausse de 5,5 M\$ au niveau des salaires et un ajustement à la hausse de 400 000 au niveau des dépenses.*

*Au total, la FCEI recommande donc pour 2014 des dépenses d'exploitation de 159,4 M\$ avant avantages sociaux, soit 8,2 M\$ de moins que le budget demandé. [...]*

***Pour l'ensemble des dépenses d'exploitation, la FCEI recommande un budget de 188,2 M\$ soit 8,3 M\$ de moins que budget demandé. »***

(ii) Extrait du tableau présenté par Gaz Métro à la page 7:

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Opex	142 803	152 384	156 992	161 115	182 680	196 521
Opex sans fonds de pension	135 947	141 978	145 008	145 692	153 474	167 639

La ligne « Opex » représente les charges d'exploitation réelles pour les années 2009 à 2012, celles autorisées par la Régie pour l'année 2013 et prévues par Gaz Métro pour l'année témoin 2014.

(iii) Pour 2013, Gaz Métro présente l'évolution des charges d'exploitation entre le montant autorisé de 182,7 M\$ et le montant réel de 185,2 M\$, soit un écart de 2,5 M\$.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez confirmer que les dépenses utilisées comme point de départ par la FCEI pour déterminer les ajustements à apporter au budget 2014, selon la référence (i), sont les dépenses réelles de l'année 2013.

1.2 Dans l'affirmative, les ajustements de 5,9 M\$ recommandés par la FCEI devraient-ils s'appliquer aux dépenses réelles 2013 et non aux dépenses autorisées? Veuillez commenter.

1.3 Le cas échéant, veuillez présenter la recommandation révisée de la FCEI.

**2. Référence :** Pièce C-FCEI-0042, p. 6.

**Préambule :**

*« -1,6 M\$ : Les charges 2013 réelles en services professionnels et dons et commandites dépassent de 1,6 M\$ la prévision budgétaire due à la campagne de positionnement. [note de bas de page omise] La FCEI estime que ces dépenses ne devraient pas être reconduites en 2014. »*

**Demande :**

2.1 Veuillez élaborer sur la position de la FCEI reliée aux coûts prévus de la campagne de positionnement.